

Autres affirmations mensongères, erreurs et abus de monsieur le préfet, qui profitent toujours à Roquebillière inscrits dans son nouveau mémoire:

1) Page 4 et 9 de son mémoire, monsieur le préfet affirme que notre bail de chasse est une affabulation, qu'il n'existe pas et non répertorié en préfecture ?

Veillez trouver ci-joint, la copie du bail de chasse de la société des chasseurs de Belvédère enregistré le 27 décembre 1989 à la préfecture des Alpes-Maritimes et reconduit par tacite reconduction tous les six ans, avec les copies des délibérations des conseils municipaux successifs et les attestations de paiement du droit au bail du centre des impôts de NICE.

Ce bail de chasse très détaillé de 10 pages, n'a jamais été remis en cause par les sociétés de chasse des communes limitrophes et la préfecture, il est en cours de validité jusqu'en 2014.

Pour information, à ce jour, la société de chasse de Roquebillière, n'a toujours aucun bail de chasse enregistré à la préfecture des Alpes-Maritimes ?

2) Page 6, Roquebillière: superficie communale 2592 ha, surfaces non ouvertes à la chasse 394 ha ?

La commune Roquebillière avec 1715 habitants (source INSEE 2007), avec des activités économiques et touristiques importantes, ses maints terrains privés contigus aux nombreuses maisons individuelles; elle localise commerces, administrations, collège, hôpital, services, entreprises de BTP, stade, deux villages séparés, la station thermale de Berthemont-les-Bains, de nombreuses routes qui la traversent (5), où au regard de la réglementation régissant l'exercice de la chasse, on ne peut pas chasser. La préfecture enlève seulement 394 ha de surfaces non chassables pour ce bourg ? Aberrant, de ce qui précède, même pas la moitié de sa superficie est chassable.

Je n'invente rien, à titre de comparaison Belvédère commune limitrophe avec 695 habitants (source INSEE 2007), sa route d'accès se terminant en cul de sac et avec les activités réduites d'un village alpestre isolé, sa surface non chassable non inscrite dans le bail de chasse est de 1052 ha !

Encore un privilège que le préfet accorde à Roquebillière !

Sans compter les 3089 ha en zone centrale du parc national du Mercantour depuis 1979, Roquebillière n'a pas été concerné.

3) Page 6, concernant la surface chassable: de Roquebillière 3952ha, 4061 ha pour Belvédère page 7.

Si l'on additionne les zones chassables de Roquebillière inscrites dans le nouveau mémoire de la préfecture et celles de Belvédère, 3952 ha plus 4061 ha = 8013 hectares chassables ! Comment peut-il y avoir cette superficie alors que la surface géographique est de 6259 hectares ??? **1754 ha ?**

Il y a donc bien superposition des zones de chasse de deux sociétés de chasse sur 1754 ha ! Surface attribuée par la préfecture à Roquebillière « Terre de Cour » (pages 5 et 6) ? Alors que cette surface est déjà incluse en totalité dans le bail de chasse de la société des chasseurs de Belvédère !

Il n'y a plus de terra incognita dans les Alpes-Maritimes !

Comme je l'ai toujours écrit, monsieur Francis LAMY, préfet des Alpes-Maritimes commet une infraction qualifiée de délit à la réglementation nationale des plans de chasse en attribuant sur une même zone, deux plans de chasse distincts pour les mêmes espèces de gibier (chamois, cerf, chevreuil, bartavelle et tétras-lyre) à deux associations de chasse différentes, trois avec Lantosque Terre de Cour pour une superposition nouvelle de 100 ha !

4) Concernant les quotas de bracelets des plans de chasse ongulés attribués à Roquebillière: ils sont exorbitants et non fondés, veuillez vérifier mes affirmations auprès de monsieur Gilles DELACOUR, cadre au siège du parc national du Mercantour à Nice et responsable des comptages d'animaux, le dernier ayant eu lieu le 5 juillet 2008.

5) Surface chassable attribuée par la préfecture dans les plans de chasse de Roquebillière: 3952 ha en 2009/2010, puis 2896 ha en 2010/2011 ? Mais, avec le même nombre de bracelets ? Le préfet ne reconnaît pas dans son mémoire cette anomalie ??? Etc...

Bien sur tout ceci avec l'accord tacite de monsieur Bernard BAUDIN. Liste non exhaustive.